

Paul de Chomedey, Gouverneur de l'isle
 de Montreal en la nouvelle France et terres
 qui en dependent
 par l'autorité des pouvoirs Et commissions qui nous ont
 est donnee par Messieurs les Attoires pour la
 concession des terres de la Nouvelle France
 L'isle de Montreal et le Royaume de la Nouvelle
 France devant et concéder, donner et concéder
 a ^{barbier} ~~Silvestre~~ habitant de Villemarie la quantité
 de six arpens de terre joignant et appartenant
 concession de quinze arpens de terre a lay
 appartenant au Col de la montagne de l'est
 de largeur de dix pas de large et soixante pas de
 de long surant le mesme ruy de vent de
 l'ardite quinze arpens de terre pour ay tous
 par ledit barbier et tout appartenant
 mesmes conditions que les l'ardite quinze
 arpens de terre fait au fort de Villemarie
 Le Vingt cinq aoust mil six cent soixante
 deux Paul de Chomedey

Concession
 de terre
 de Villemarie
 le 25 aoust 1662
 Poissonnet
 de la Harve

25 aoust
 1662

Achete 45.00

Maison neuve
 1662

262465 40583

C O P I E

Concession

pour Gilbert barbier

Du 25 aoust 1662

Colla'onné Pour Le terrier

Paul de Chomedey Gouverneur de lisle de Montréal en la nouvelle france et terres qui en despendent.

Suivant les pouvoirs et Commissions qui nous ont esté donné par Messieurs les Associés pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle france en lisle de Montreal et Seigneurie d'Icelle nous avons donne et concedde donnons et conceddons a Gilbert barbier habitant de Villemarye la quantité de six Arpens de Terre Joignant et attenant une concession de quinze arpens de Terre a luy appartenant du Coste de la montagne de lisle scavoir dix perches de Large et Soixante perches de Long suivant Le meme runq de vent des Susdits quinze arpens de ter e pour en jouir par le dict barbier en toute propriete aux mesmes conditions que les susdits quinze arpens de Terre, — faict au fort de Villemarye Le Vingt-cinq aoust mil Six Cents soixante-deux.

Paul de Chomedey